GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *LYON*

Folio : 78/87

Date : 08/09/2006

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2006/018086**
n°de gestion : **1987B02158**
n°SIREN : **335 146 312 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 07/09/2006 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ABB ENTRELEC société par actions simplifiée

184 rue Leon Blum 69100 Villeurbanne -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
ordonnance du Président (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :
nomination de commissaire aux apports

29,64 payé par chèque
ABB
Business Services
Avenue Edouard Belin
92566 Rueil Malmaison
Cedex

06 24 80 426.

12069 06 01 763

624700003

-4 SEP. 2006

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

LA SOUSSIGNEE :

La société ABB Entrelec, Société par Actions Simplifiée au capital de 31.437.137,20 euros, dont le siège social est à Villeurbanne (69100) 184, rue Léon Blum, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 335 146 312,

représentée par Monsieur Allan HULDT, agissant en qualité de Président,

A l'honneur d'exposer ce qui suit :

Il est envisagé que la société ABB SA apporte à la société ABB Entrelec plusieurs fonds de commerce dont ABB SA est propriétaire.

Cette opération, qui doit aboutir à une augmentation du capital de la société ABB Entrelec, nécessite l'intervention d'un Commissaire aux apports conformément aux dispositions des articles L225-147 du Code de commerce et 64 et 169 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

La société ABB Entrelec a donc l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de nommer un Commissaire aux apports ayant pour mission :

- d'apprécier et évaluer l'apport consenti par la société ABB SA,
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers pouvant éventuellement exister,
- d'établir un rapport, contenant les mentions prévues par les textes réglementaires, qui sera mis à disposition des actionnaires et déposé au Greffe du Tribunal de Commerce dans les délais fixés par le décret cité ci-dessus.

Est jointe à la présente requête une note descriptive des apports, de l'apporteur et de la société bénéficiaire.

Les Commissaires aux comptes titulaire et suppléant d'ABB Entrelec sont :

Commissaire aux comptes titulaire :

Monsieur Vincent PAJOT
20, boulevard Malesherbes
75008 Paris

Commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur Alain FAURE
20, boulevard Malesherbes
75008 Paris

Les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants d'ABB SA sont :

Commissaires aux comptes titulaires :

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche, 11 allée de l'Arche
92400 Courbevoie

Monsieur Vincent PAJOT
20, boulevard Malesherbes
75008 Paris

Commissaires aux comptes suppléants :

AUDITEX
Faubourg de l'Arche, 11 allée de l'Arche
92400 Courbevoie

Monsieur Alain FAURE
20, boulevard Malesherbes
75008 Paris

La société ABB Entrelec souhaiteraient la nomination, en qualité de commissaire aux apports, de Monsieur Jean-Michel BLOCH, domicilié Leader's Park Bat A4, 3 chemin des Cytises à Lyon- Francheville (69340).

Monsieur Jean-Michel BLOCH n'est ni rémunéré ni honoré par l'une quelconque des sociétés participant à l'opération et ne tombe sous le coup d'aucune des interdictions ou incompatibilités prévues par l'article L 822- 11 du Code de Commerce.

Rueil Malmaison, le 28 août 2006

Pour ABB Entrelec

Allan HULDT

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce Lyon, assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs exposés,

DESIGNONS en qualité de commissaire aux apports

Monsieur Jean-Michel BLOCH
Leader's Park Bat A4
3 chemin des Cytises
69340 FRANCHEVILLE

FAIT A LYON, le 04 SEP. 2006

LE PRESIDENT

POUR LE PRESIDENT
LE JUGE DELEGUE

M. ROGER

LE GREFFIER

E. TOUTAIN

GTC LYON
1re ORIGINAL
Répertoire N°06/765
Délivré le 04 SEP. 2006
Ordonnance exécutoire
au seul vu de la minute
(art. 495 NCPC)
Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON (Rhône)